

SICAV de droit français

STABIHO SICAV

SICAV à 1 compartiment

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : STABIHO INVESTMENT PARTNERS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

STABIHO INVESTMENT PARTNERS - 73 rue de Vaugirard - 75006 - Paris

La SICAV STABIHO SICAV est constituée au 31 décembre 2025 de
1 compartiment :

STABIHO EMERGING MARKETS

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
2. Certification du Commissaire aux Comptes	7
3. Règles et méthodes comptables	13

Compartiment : STABIHO EMERGING MARKETS	14
4. Changements intéressant l'OPC	15
5. Rapport de gestion	16
6. Informations réglementaires	20
7. Comptes de l'exercice	29
8. Annexe(s)	79
Caractéristiques de l'OPC	80
Information SFDR	95

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

STABIHO SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable ayant la forme d'une Société Anonyme

Au capital minimum de 300.000 €

Siège social : 73 rue de Vaugirard – 75006 PARIS

R.C.S. PARIS : en cours d'immatriculation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 24 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 10H, les administrateurs de la SICAV STABIHO se sont réunis par visioconférence.

Étaient présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Christophe Dousset
- Monsieur Benjamin Hottin
- Monsieur Wojciech Stanislawski
- Monsieur Charles Biderman

Monsieur Jean-Christophe Dousset ouvre la séance.

Le Conseil réunissant la totalité des administrateurs, la condition de quorum de moitié est satisfaite et le Conseil peut valablement délibérer.

Est mis à disposition des administrateurs :

- le prospectus complet ;
- les DICI des parts P, S, I, R et Z.

Le sujet suivant a été proposé et discuté :

1. Modifications du prospectus

Le compartiment Stabiho Emerging Markets relèvera désormais de l'article 8 du règlement SFDR, cela entraînant des modifications de l'approche extra-financière ainsi que l'ajout du document pré-contractuel au prospectus.

Par ailleurs, deux autres modifications seront effectuées :

- Modification du nombre maximum de valeurs sélectionnées par le gérant, passera de 35 à 40 (le minimum de 25 reste inchangé).
- Modification de l'investissement maximum dans des OPC, passera de 100% à 10%.

Les DICI des parts du compartiment seront également modifiées pour refléter ces changements. Ces changements seront effectifs à partir du 1^{er} mars 2025.

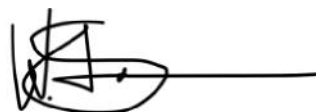
Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président remercie les participants et lève la séance à 15h00.

Le Président



Wojciech Stanislawski (administrateur)



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **(Article L225-37-4 du code de commerce)**

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Modalité d'exercice de la Direction Générale **(Article L225-37-4 alinéa 4° du code de commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 juillet 2018.

M. Jean-Christophe DOUSSET a été nommé Président du Conseil d'administration.

M. Benjamin HOTTIN a été nommé Directeur général de la SICAV. Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice **(Article L225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce)**

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Jean-Christophe DOUSSET	
SOCIETE	MANDATS/FONCTIONS
STABIHO SICAV	- Président du Conseil d'Administration, - Administrateur
Benjamin HOTTIN	
SOCIETE	MANDATS/FONCTIONS
STABIHO SICAV	- Directeur général, - Administrateur
Charles BIDERMAN	
SOCIETE	MANDATS/FONCTIONS
STABIHO SICAV	- Administrateur
Wojciech STANISLAWSKI	
SOCIETE	MANDATS/FONCTIONS
STABIHO SICAV	- Administrateur

Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2° du code de commerce

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce)

Non applicable.

2. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

STABIHO SICAV
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
STABIHO INVESTMENT PARTNERS
73 rue de Vaugirard
75006 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments STABIHO SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

STABIHO SICAV

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

STABIHO SICAV

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

STABIHO SICAV

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.03.05 15:05:25 +0100



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

STABIHO SICAV

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

STABIHO INVESTMENT PARTNERS

73 rue de Vaugirard

75006 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Arnaud Percheron

2026.03.05 15:05:25 +0100



PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208

Neuilly-sur-Seine Cedex

Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV STABIHO SICAV est constituée de 1 compartiment :

- STABIHO EMERGING MARKETS (devise de comptabilité : euro).

Compartiments ouverts au cours de l'exercice : Néant.

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant.

Compartment :

STABIHO EMERGING MARKETS

4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Depuis le 1^{er} mars 2025, le fonds relève désormais de l'article 8 du règlement SFDR. Le prospectus et les DICI ont été modifiés en conséquence.

5. RAPPORT DE GESTION

L'année 2025 pourrait sans aucun doute être qualifiée d'agitée, pour ne pas dire chaotique. Les marchés et les investisseurs ont dû faire face à de fréquentes volte-face de la présidence américaine, dans un contexte où l'interventionnisme des États dans les affaires économiques a atteint, de manière générale, de nouveaux sommets.

La montée en puissance de la fiscalité, des droits de douane, des réglementations et de la bureaucratie constitue autant de facteurs qui entravent de plus en plus le libre fonctionnement des entreprises et des marchés financiers. Même si ces évolutions demeurent difficiles à modéliser ou à anticiper, nous estimons qu'il faudra désormais apprendre à les intégrer dans nos analyses.

Compte tenu du cruel manque de visibilité stratégique, de fondamentaux macroéconomiques très fragiles dans le monde développé et de nombreuses tensions géopolitiques, les investisseurs peuvent se montrer satisfaits de la tenue des marchés en 2025. La plupart des indices mondiaux ont en effet atteint de nouveaux plus hauts historiques, même si la hausse est souvent restée fortement concentrée sur un nombre restreint de valeurs en vogue. Parmi les évolutions marquantes de l'année, on peut notamment citer :

- la poursuite de l'engouement pour l'intelligence artificielle ;
- la performance historique de l'or et des sociétés minières aurifères ;
- la baisse du dollar américain ;
- la bonne tenue, tant en absolu qu'en relatif, des marchés émergents.

Dans ce contexte, la performance du fonds **Stabiho Emerging Markets** (SEM) en 2025 s'est révélée solide et satisfaisante, en particulier si l'on tient compte de l'absence d'exposition aux thématiques de l'IA et des métaux précieux. La valeur nette d'inventaire (VNI) a progressé de 17,61% pour la classe Z, de 17,91% pour la classe S et de 17,32% pour la classe P, tandis que l'indice de référence, le MSCI Emerging Markets, a enregistré une hausse de 17,8%.

D'un point de vue géographique et en termes relatifs, le fonds a bénéficié de la faiblesse du marché indien (-9,3%), poids lourd de l'indice non représenté dans le portefeuille, notamment en raison de valorisations jugées excessives. À l'inverse, la très forte performance de la Corée (+74%) a pesé sur la performance relative du fonds, compte tenu de notre absence d'exposition à ce marché, essentiellement tiré par les valeurs de semi-conducteurs et de mémoires liées à l'IA. Les performances de la Chine et de Taïwan ont pesé légèrement sur la performance relative.

C'est au niveau de la composition sectorielle que l'attribution de performance a été défavorable. Les fortes progressions des valeurs des technologies de l'information (+34%) ainsi que des services de communication (+21%), peu présentes dans le fonds, ont pénalisé la performance relative. De même, les faibles performances des secteurs de la consommation (consommation de base : -8% ; consommation discrétionnaire : +3%), fortement représentés dans SEM, ont freiné la progression de la VNI.

Cette faiblesse sectorielle a toutefois été compensée par la qualité de notre sélection de titres.

Minth Group (Chine, industrie automobile) a progressé de 100% sur l'année à la suite de multiples annonces positives. Les résultats ont été au rendez-vous, avec un résultat net en hausse de 19,5 % au premier semestre. Le dynamisme des ventes de véhicules électriques en Europe y a largement contribué. Minth poursuit par ailleurs ses efforts d'innovation, avec un ratio dépenses de R&D sur ventes de 6 %, et s'est positionnée, seule ou en coentreprise, sur plusieurs activités émergentes telles que les robots humanoïdes, les véhicules volants ou encore les liquides de refroidissement utilisés par les centres de données dédiés à l'IA. Ces initiatives ont été favorablement accueillies par le marché, qui anticipe une montée en gamme et en valeur ajoutée des produits du groupe.

Jardine Matheson (JM, Singapour, holding industriel) s'est apprécié de 43% à la faveur de multiples initiatives de restructuration, en cours ou à venir. DFI Retail, sa branche distribution, a cédé des actifs non stratégiques en Chine et en Malaisie, tandis que Mandarin Oriental est en cours de privatisation. Les deux principales filiales de JM, Hongkong Land (immobilier, HK) et Astra (automobile et industrie, Indonésie), révisent également leurs stratégies, avec pour objectif l'amélioration des retours sur capitaux investis. Ce vaste recyclage d'actifs permet à JM d'augmenter les distributions aux actionnaires tout en réduisant son endettement.

Raia Drogasil a connu un parcours particulièrement chahuté en 2025. La société a tout d'abord annoncé des résultats décevants au 1^{er} trimestre, marqués par un ralentissement de la dynamique des ventes et une baisse des marges sous l'effet d'une concurrence accrue. La valorisation étant élevée au moment des annonces, le titre a fortement corrigé. Nous avons profité de cette situation pour construire progressivement notre position tout au long du premier semestre. Au second semestre, les résultats se sont d'abord stabilisés puis sensiblement améliorés, grâce notamment à une meilleure maîtrise des coûts, à une amélioration du service en pharmacie et à la mise en service d'un nouveau centre de distribution plus moderne. Le titre a rebondi de plus de 60 % depuis nos derniers achats.

Tencent Music Entertainment (TME, Chine, streaming musical), l'équivalent chinois de Spotify, a enregistré une très forte dynamique sur l'ensemble de ses activités : croissance du nombre d'abonnés, augmentation de la part d'abonnés premium, hausse du revenu moyen par utilisateur, développement des revenus publicitaires et des ventes de produits dérivés liés aux artistes. Les activités « offline » se sont également développées, portées par l'organisation de concerts et d'événements musicaux tels que les TME International Music Awards. L'augmentation de la taille des opérations et de la part de contenu propriétaire a permis une amélioration de la rentabilité. Le titre a progressé de 45% en 2025.

Parmi les valeurs ayant contribué négativement à la performance figurent Anta Sports, Yum China et China Oilfield Services. Dans les trois cas, les fondamentaux demeurent solides, les franchises de qualité et les perspectives favorables, mais les résultats intermédiaires n'ont pas été flamboyants récemment. En outre, la consommation en Chine, et plus encore les sociétés pétrolières, suscitent actuellement peu d'intérêt de la part des investisseurs. Ces titres sont restés stables en USD mais ont pâti de la force de l'euro.

Notre exposition significative à la Chine a, dans son ensemble, généré une performance satisfaisante. Elle peut être analysée en deux segments. Les valeurs de consommation, telles que China Resources Beer ou Anta Sports, ont sous-performé malgré des résultats solides, mais simplement conformes aux attentes, et d'excellents fondamentaux. Nous anticipons un retour progressif de l'intérêt pour le consommateur chinois — et plus largement pour les consommateurs des marchés émergents — et maintenons nos positions dans ces franchises de grande qualité aujourd'hui délaissées. À l'inverse, les valeurs industrielles et technologiques, telles que Minth ou Tencent Music Entertainment, ont enregistré de belles progressions, pour les raisons évoquées précédemment.

La Chine continue d'apporter un soutien ciblé à son économie. À ce stade, les autorités ne perçoivent ni l'urgence ni la nécessité de recourir à un stimulus budgétaire massif. Grâce à la solidité de son appareil industriel et à la diversification de ses débouchés en dehors des États-Unis, le pays parvient à atteindre des niveaux de croissance proches de ses objectifs. En l'absence de détérioration de la trajectoire économique, le gouvernement devrait maintenir cette approche graduelle, tout en continuant d'injecter des liquidités dans le système. Tant que l'inflation reste faible, voire négative, la banque centrale dispose d'une marge de manœuvre importante, une partie de ces liquidités se dirigeant vers les actifs financiers, notamment les marchés actions.

Nos investissements au Brésil ont tous contribué positivement à la performance de 2025. Le marché actions et la devise ont bénéficié d'un rebond de soulagement, après les fortes inquiétudes suscitées fin 2024 par les développements politiques. Les craintes portaient notamment sur l'inflation et la trajectoire de la dette publique, les taux à 10 ans ayant atteint jusqu'à 17 %. Finalement, le président Lula s'est montré plus pragmatique qu'anticipé, tandis que la politique restrictive de la banque centrale a permis de ralentir l'économie et de réduire les pressions inflationnistes. Le marché brésilien demeure très attractif en termes de valorisation, probablement le moins cher parmi les grands marchés émergents. Les élections présidentielles prévues fin 2026 commencent toutefois à influencer les marchés et devraient continuer d'alimenter la volatilité.

Plus largement, l'Amérique latine connaît un net basculement politique vers la droite. Après l'élection de Javier Milei en Argentine et sa confirmation lors des élections intermédiaires, le Chili a également rejeté une orientation socialiste plus radicale, tandis que les scrutins à venir en Colombie et au Pérou pourraient suivre une trajectoire similaire. La thématique de la sécurité domine les débats politiques, souvent associée à des gouvernements plus conservateurs. Malgré la taille plus modeste de ces marchés et un univers d'investissement plus restreint, la région offre plusieurs franchises de qualité. À ce titre, il convient de souligner la forte contribution de nos investissements péruviens, Credicorp et Ferreycorp.

Au cours de l'année, nous avons cédé plusieurs positions peu performantes, dont la croissance réalisée et attendue ne répondait plus à nos exigences.

Universal Robina (Philippines, consommation de base) a souffert non seulement de la faiblesse de la consommation locale, mais surtout d'un manque d'innovation et d'une adaptation insuffisante de son offre à l'évolution des goûts des consommateurs. La société a ainsi perdu des parts de marché dans plusieurs segments clés, notamment les biscuits, les boissons et surtout le café. Déçus par la lenteur de réaction du management, et estimant que l'ajustement nécessaire prendrait du temps, nous avons préféré sortir du titre.

Proya (Chine, produits de beauté) n'a jamais représenté une position significative. Alors que nous étions en phase de sa construction, d'importants changements managériaux ont été annoncés, incluant le départ de l'un des fondateurs, du directeur financier et du secrétaire général, ainsi que la nomination comme PDG du fils du fondateur, âgé de 35 ans. Ces évolutions, combinées à un changement de stratégie commerciale, nous incitent à davantage de prudence. Bien que la marque soit forte, elle n'est pas encore inébranlable. Nous n'excluons cependant pas un retour sur ce dossier lorsque la visibilité s'améliorera.

Contrairement à nos attentes, Sinopharm (Chine, distribution pharmaceutique) n'a pas bénéficié des réformes du secteur de la santé. Nous anticipons une prise de parts de marché des pharmacies au détriment des hôpitaux, qui contrôlent encore plus de 80 % de la distribution de médicaments. Cette évolution ne s'est pas matérialisée, limitant ainsi le potentiel de croissance et de revalorisation du titre.

Nous avons également liquidé trois positions ayant enregistré de très bonnes performances boursières — Hong Kong Exchange, Minth et Singapore Telecom — leurs valorisations étant devenues excessives.

Parmi les principaux achats de 2025 figurent Trip.com, principale agence de voyages en ligne en Chine, dominante dans la vente de billets d'avion et de train ainsi que dans les réservations hôtelières, en Chine comme à l'international. La société bénéficie pleinement de l'augmentation des budgets consacrés aux voyages par les ménages.

Galaxy Entertainment, deuxième acteur des jeux et du divertissement à Macao, a profité de la restructuration du secteur après plusieurs années de turbulences réglementaires. L'industrie est aujourd'hui plus consolidée et davantage orientée vers le divertissement que vers les jeux. Galaxy se distingue par un bilan sans dette et par l'ouverture prochaine de nouvelles capacités hôtelières, susceptibles de soutenir la croissance à moyen terme.

Arca Continental est le deuxième embouteilleur Coca-Cola en Amérique latine, présent au Mexique, aux États-Unis, en Équateur, au Pérou et en Argentine. Ce « compounder » de qualité offre une croissance régulière et un dividende attractif, pour une valorisation qui n'a rarement été aussi intéressante.

Globant, société technologique basée à Buenos Aires, fournit des services informatiques principalement à des entreprises américaines. Elle s'est différenciée de ses concurrents indiens et américains par son agilité et sa capacité à proposer des solutions innovantes, notamment dans le secteur du divertissement. Le titre a fortement corrigé, à l'instar de l'ensemble du secteur des services informatiques, pénalisé par les craintes liées à l'essor de l'IA.

Enfin nous avons initié deux positions en Indonésie, qui seront détaillées dans nos rapports de 2026. L'Asie du Sud-Est a été largement délaissée par les investisseurs en 2025. En Indonésie, la transition présidentielle a pesé sur le marché, le président élu Prabowo étant perçu comme moins discipliné budgétairement que son prédécesseur Jokowi. Dans les faits, la politique menée s'est révélée trop prudente, entraînant un ralentissement de la croissance économique et un recul de la confiance des investisseurs. Les marchés philippin et thaïlandais ont également connu d'importants ajustements de valorisation, pour des raisons essentiellement politiques, eux aussi. Ces corrections offrent aujourd'hui des opportunités pour des investisseurs disciplinés et patients, dans un contexte de normalisation progressive.

Le positionnement du portefeuille reflète nos convictions de long terme. Nous maintenons une exposition significative à la Chine, même si son poids a légèrement diminué au cours des derniers mois en raison de l'appréciation de certaines valeurs. L'Amérique latine — en particulier le Brésil, le Pérou et le Mexique — demeure bien représentée, compte tenu de la qualité intrinsèque des entreprises et de valorisations très attractives, surtout au Brésil. L'Asie du Sud-Est fait désormais son entrée dans le portefeuille et pourrait voir son poids augmenter à moyen terme.

D'un point de vue sectoriel, la consommation occupe une place importante dans le fonds. Le thème de la montée en puissance des classes moyennes émergentes est aujourd'hui largement délaissé, éclipsé par l'enthousiasme autour de l'IA et de l'exceptionnalisme américain.

Certes, la crise sanitaire puis la phase inflationniste ont pesé sur le consommateur émergent, mais la situation se normalise progressivement : l'inflation est sous contrôle, les salaires progressent dans plusieurs pays et le pouvoir d'achat devrait s'améliorer. Nous développons plus en détails notre positionnement dans notre dernier webinaire, disponible [ici](https://stabiho.com/fr/videos) (<https://stabiho.com/fr/videos>).

Nous restons convaincus que le leadership des marchés financiers est en train d'évoluer en faveur des actifs non américains, et en particulier des marchés émergents, qui bénéficient de fondamentaux solides, de valorisations attractives — notamment en relatif — et d'une accélération progressive de la croissance économique.

Part	ISIN	Performance 2025	Performance Benchmark 2025 MSCI EM
Part P	FR001400GN84	17,32%	17,76%
Part S	FR001400GN92	17,91%	17,76%
Part Z	FR001400GNA9	17,61%	17,76%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
RAIA DROGASIL SA	551 082,76	597 382,90
MINTH GROUP LTD		1 076 965,91
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	411 071,37	494 731,26
NETEASE INC-ADR	384 863,14	342 356,84
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO		570 788,32
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	403 128,02	158 784,88
UNIVERSAL ROBINA CORP	140 078,69	407 241,93
SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK P	540 811,31	
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	531 868,02	
ODONTOPREV S.A.		521 266,87

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

La politique de sélection des contreparties a pour but de sélectionner les brokers et contreparties auxquels Stabiho Investment Partners a recours afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Les critères retenus tiennent compte des spécificités des marchés considérés, notamment en matière de conditions de négociations, et s'appuieront entre autres sur la liste suivante non exhaustive :

- Qualité de l'exécution ;
- Situation financière de la contrepartie ;
- Qualité du traitement administratif ;
- Respect des règles LCB-FT ;
- Qualité de la relation globale avec l'intermédiaire, y compris la qualité des informations de marché ;
- Coût et sécurité du règlement/ livraison et qualité du traitement post-marché ;
- Coût d'exécution et prix.

La surveillance de la qualité des contreparties se fait de manière continue et une revue périodique des critères ci-dessus a lieu une fois par an.

La politique complète de meilleure sélection, exécution et recherche est disponible sur simple demande auprès de Stabiho Investment Partners.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Les frais d'intermédiation ayant représentés moins de 500 000 euros lors de l'exercice, conformément à la réglementation, la société de gestion n'a pas élaboré de « compte rendu relatif à ces frais d'intermédiation ».

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet ou envoyée sur demande.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le Compartiment promeut des critères environnementaux et sociaux dans le processus de sélection des investissements mais il n'a pas un objectif d'investissement durable (tels que prévu par les articles 8 et 9 de la Règlementation SFDR).

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

1. Objectifs

La Politique a pour objectif de préciser les modalités de détermination et de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par l'organe de direction de STABIHO INVESTMENT PARTNERS au titre d'un exercice donné, aux collaborateurs concernés, cette enveloppe globale comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de STABIHO INVESTMENT PARTNERS ;
- assurer l'attractivité, le développement et la fidélisation du personnel ;
- aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients.

La Politique à vocation à définir les critères utilisés pour l'évaluation des performances des personnes concernées et la détermination des rémunérations fixes et variables.

La Politique s'applique aux rémunérations suivantes :

- la part fixe des rémunérations du collaborateur qui rétribue la capacité du collaborateur à répondre aux critères définis à son poste de manière satisfaisante,
- la part variable de la rémunération du collaborateur qui vise à reconnaître la performance individuelle, ses contributions et son comportement.

2. Personnel concerné

STABIHO INVESTMENT PARTNERS a réalisé une évaluation de son personnel et a ainsi déterminé quels sont les collaborateurs ciblés par la Politique (ci-après les « **Preneurs de risques** »). Il a été décidé que les collaborateurs qui n'ont pas un impact significatif sur le profil de risque de la Société de Gestion ou des fonds gérés ne sont pas visés par la présente politique.

Sont donc concernés :

Fonctions concernées	
Direction Générale	Le Président Le Directeur Général Le COO
Preneurs de risques	Les gérants financiers (portfolio managers ayant droit de vote au comité d'investissement)

Il est anticipé que tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des fonds gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les Preneurs de risques soit également considéré comme Preneur de risque.

Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure des évolutions de personnel au sein de la Société de Gestion.

Les dispositions de la Politique s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de STABIHO INVESTMENT PARTNERS.

Les personnes concernées se verront appliquer les dispositions de la Politique pour la part variable de leur rémunération.

3. Activités et rémunérations concernées

3.1. Les activités concernées

La Politique s'applique dans le cadre de l'ensemble des activités de STABIHO INVESTMENT PARTNERS :

- activités de gestion collective ;
- fourniture des services auxiliaires prévus à l'article 6, paragraphe 3, de la directive OPCVM ou à l'article 6, paragraphe 4, de la directive AIFM.

3.2. Les rémunérations concernées

La Politique s'applique aux rémunérations suivantes :

- La part fixe des rémunérations du collaborateur ;
- La partie variable de la rémunération du collaborateur ;

La rémunération est individuelle et négociée lors du contrat de travail. Elle pourra être révisée en fonction de l'évolution du collaborateur et de la Société de Gestion, et ce dans les limites fixées par la politique globale de rémunération. Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale d'un collaborateur.

La pratique de bonus garanti non lié à la performance du collaborateur salarié est interdite, sauf à titre exceptionnel, lors de l'embauche d'un collaborateur, auquel cas la garantie est limitée à un an à compter de la date d'embauche.

Cette politique de rémunération a pour but d'aligner la rémunération des salariés avec une bonne gestion des risques. Le système de rémunération mis en place comprend une rémunération fixe suffisamment élevée afin de donner la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Les dividendes ou les distributions similaires perçus par les actionnaires en tant que propriétaires de parts ou d'actions de la Société de Gestion ne sont pas visés par la Politique dans la mesure où elles n'ont pas d'effet significatif aboutissant à un contournement de la réglementation relative à la réglementation applicable.

De même, les rémunérations sous forme d'intéressement aux bénéficiaires de la Société de Gestion n'entrent pas dans le champ d'application de la Politique.

Sont également exclus de la Politique car n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques :

- les Plan Epargne Entreprise (PEE), Plan Epargne Inter-entreprises (PEI) et Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco),
- les plans de retraite complémentaire « article 39 »,
- le contrat retraite dit « article 83 ».

Les primes exceptionnelles versées aux collaborateurs notamment lorsque ces primes viennent récompenser un apport d'affaires sont exclues du présent dispositif.

STABIHO INVESTMENT PARTNERS ne propose pas de rémunération sous forme de carried interest.

La politique de STABIHO INVESTMENT PARTNERS n'intègre pas de dispositif relatif aux prestations de pensions discrétionnaires.

4. Principes de la Politique

4.1. Fondement de la Politique

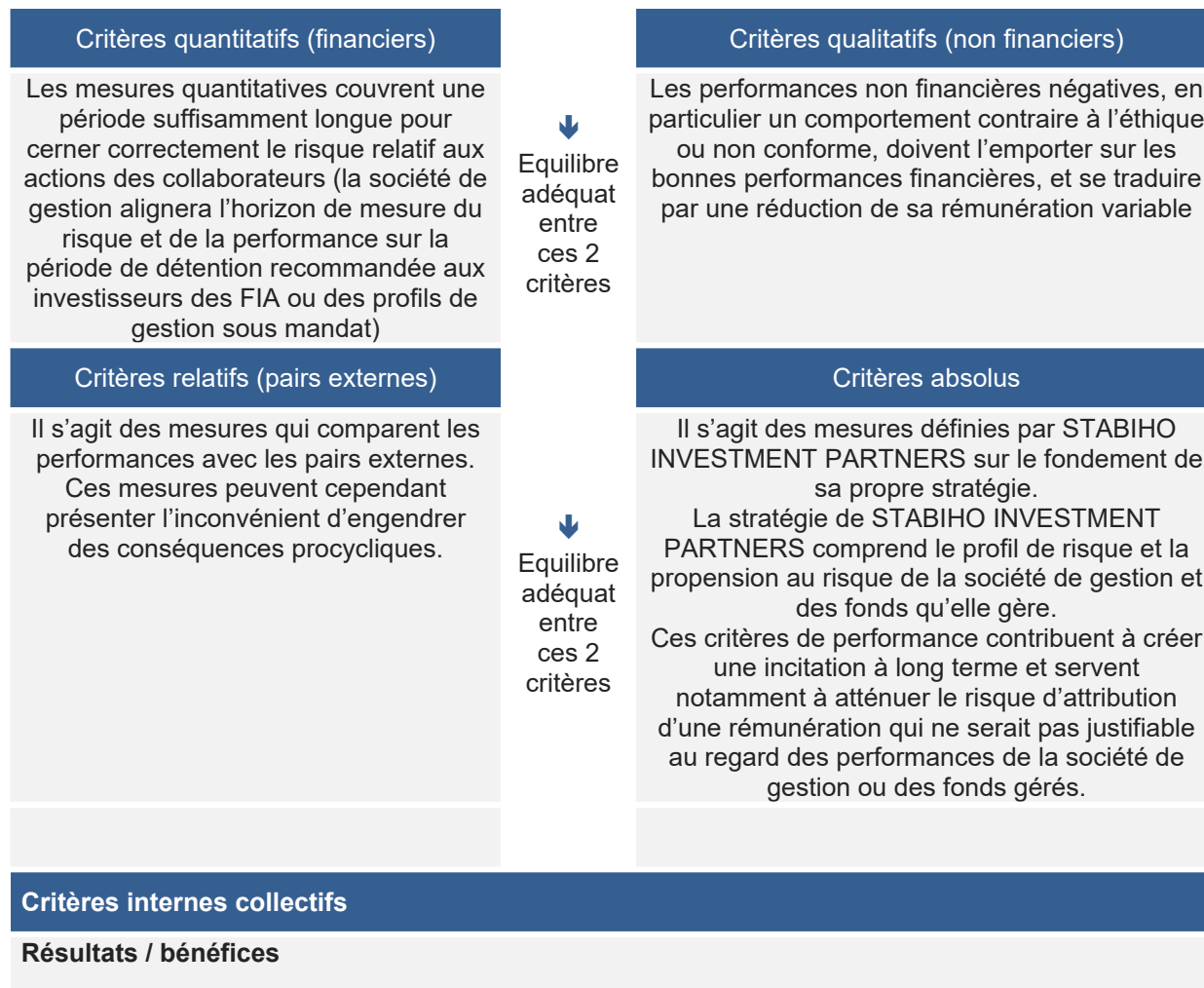
Ces règles sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par STABIHO INVESTMENT PARTNERS sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients.

Le détail des principes est présenté en annexe 1.

4.2. Dispositif d'attribution des rémunérations variables

La rémunération variable est attribuée en tenant compte de critères qualitatifs et quantitatifs afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme.

La rémunération sera définie au regard de :



Les critères appliqués sont variables selon les fonctions exercées par les collaborateurs au sein de la Société de Gestion. Aucun collaborateur n'a de rémunération variable explicitement indexée sur des commissions de surperformance liées à la gestion des fonds, effectués directement par la Société de Gestion ou par le fonds lui-même à son profit, ou indexé sur son chiffre d'affaires personnel.

Un processus d'évaluation annuelle de tous les collaborateurs est réalisé par chacun des responsables hiérarchiques / Directions suivant l'organisation afin d'apprécier les résultats en matière de performances individuelle et collective. Cette évaluation est visée par le collaborateur concerné ainsi que la Direction Générale.

Elle fixe des objectifs quantitatifs, qualitatifs et managériaux à atteindre en début d'année. Elle peut éventuellement prendre en compte une performance pluri-annuelle.

4.3. Dispositions sur la rémunération variable et principe de proportionnalité

▪ Exigences arbitrées

STABIHO INVESTMENT PARTNERS applique les principes de proportionnalité pour les exigences suivantes :

Exigences pouvant faire l'objet de l'application du principe de proportionnalité :	
Le paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments	<input checked="" type="checkbox"/>
La « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA	<input checked="" type="checkbox"/>
Le « report » d'une partie de la rémunération variable, également défini par l'ESMA	<input checked="" type="checkbox"/>
L'incorporation de risques à posteriori pour la rémunération variable	<input checked="" type="checkbox"/>
L'obligation de créer un comité de rémunération.	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ Justification du principe de proportionnalité

STABIHO INVESTMENT PARTNERS justifie l'application du principe de proportionnalités pour les raisons suivantes :

Critères justifiant l'application du principe de proportionnalités	Justifications	
Taille	Société de moins de 50 collaborateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation interne	Société de gestion entrepreneuriale	<input checked="" type="checkbox"/>
Nature, portée et complexité des activités	Encours de moins de 1,25Md€ Encours totaux de moins de 500M€	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ Paiement sous forme d'instruments, conservation et report des rémunérations variables

STABIHO INVESTMENT PARTNERS s'assure que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par la rémunération globale attribuée pour une année donnée et/ou par la rémunération variable payée ou acquise au cours de l'année.

Conformément aux dispositions réglementaires, STABIHO INVESTMENT PARTNERS applique le principe de proportionnalité pour la mise en application pratique de la présente politique de rémunération.

Au regard de la taille, de l'organisation, de la nature et de la complexité de ses activités, STABIHO INVESTMENT PARTNERS n'appliquera pas les principes de paiement en instruments, de conservation des instruments, de report et de malus pour les rémunérations variables annuelles inférieures à 200 000 € et 30% du salaire fixe. Au démarrage de l'activité, il n'est pas prévu de verser une rémunération supérieure à 200 000€.

▪ Comité de rémunération

STABIHO INVESTMENT PARTNERS applique le principe de proportionnalité et n'a pas mis en place de Comité de rémunération.

A l'issue des entretiens individuels, les Dirigeants de STABIHO INVESTMENT PARTNERS déterminent le montant de la part variable et des éventuels bonus versés aux collaborateurs.

En vertu du principe de proportionnalité, la Direction réalise les évaluations sous la supervision annuelle. Elle formalise les modalités d'attributions des rémunérations et leurs contrôles.

4.4. Intégration du risque de durabilité (art. 5 SFDR)

L'Union Européenne a publié en décembre 2019 une législation sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers qui entre en application le 10 mars 2021.

Cette législation exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont compatibles avec l'intégration « des risques en matière de durabilité ».

STABIHO INVESTMENT PARTNERS intègre les risques et certaines incidences négatives en matière de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, un critère évaluant l'adhésion aux exigences ESG des fonds sera intégré pour les collaborateurs éligibles à la rémunération variable. Ce critère sera adapté de façon pragmatique en fonction de chaque collaborateur.

5. Informations

5.1. Information des collaborateurs

Les collaborateurs de STABIHO INVESTMENT PARTNERS sont informés, au préalable et de façon claire, des critères qualitatifs et quantitatifs qui sont utilisés pour déterminer le montant de leur rémunération ainsi que des étapes et du calendrier prévu pour l'évaluation de leurs performances.

Cette information peut être communiquée lors des évaluations annuelles, lors de la détermination des objectifs annuels ou à tout moment en cours d'exercice. Les critères d'évaluation sont communiqués oralement et par mail afin d'assurer leur traçabilité.

La Politique de rémunération est tenue à la disposition de l'AMF et de l'ensemble des collaborateurs sur le réseau.

5.2. Information des porteurs

La politique de rémunération est disponible sur le site Internet de STABIHO INVESTMENT PARTNERS.

Rapport annuel des OPC : Le rapport annuel mentionne les principes de la Politique, le montant total des rémunérations (fixes et variables), le montant agrégé des rémunérations ventilé par catégories de salariés (Preneurs de risques / non Preneur de risques) et toute modification de la Politique.

Les rapports annuels peuvent être transmis sur simple demande auprès de STABIHO INVESTMENT PARTNERS.

6. Adoption, contrôle de la mise en œuvre et réexamen de la Politique

6.1. Adoption

La Politique est validée par la Direction Générale de STABIHO INVESTMENT PARTNERS puis est annuellement réévaluée. Les principes de la Politique seront mis à jour en fonction de l'évolution réglementaire.

La Direction réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la Politique. Il doit également approuver toute dérogation ou modification significative apportée ultérieurement à la Politique de rémunération, et examiner et superviser soigneusement ses effets.

6.2. Contrôle de la mise en œuvre effective de la Politique

La Direction Générale s'assure a minima annuellement de la mise en œuvre effective de la Politique. Il est responsable de sa mise en œuvre et la supervise.

Il est chargé :

- de valider la méthode de calcul et le montant global de l'enveloppe de la partie variable à attribuer ;
- de valider les principes à appliquer en matière d'augmentation de salaires, de changement de fonctions et d'attribution de la partie variable ;
- de valider le montant individuel de la partie variable de la rémunération en fonction des objectifs fixés et des critères qualitatifs et quantitatifs à appliquer ;
- de veiller à ce que la rémunération variable ne soit pas le fait d'instruments ou de méthodes qui permettraient de contourner la présente politique de rémunération.

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	51 000	1
Rémunérations variables	-	1
Rémunération globale	51 000	1

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	-	2
Rémunérations variables	-	2
Rémunération globale	-	2

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

STABIHO INVESTMENT PARTNERS

73 rue de Vaugirard
75006 Paris

Site internet : www.stabiho.com

7. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	16 395 862,62
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	16 395 862,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	16 395 862,62
Créances et comptes d'ajustement actifs	33 454,68
Comptes financiers	725 178,43
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	758 633,11
Total de l'actif I+II	17 154 495,73

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Capitaux propres :	
Capital	14 526 756,27
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 535 020,06
Capitaux propres I	17 061 776,33
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	17 061 776,33
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	86 862,96
Concours bancaires	5 856,44
Sous-total autres passifs IV	92 719,40
Total Passifs : I+II+III+IV	17 154 495,73

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	454 895,89
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	
Sous-total produits sur opérations financières	454 895,89
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-350,96
Sous-total charges sur opérations financières	-350,96
Total revenus financiers nets (A)	454 544,93
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-230 102,11
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-230 102,11
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	224 442,82
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	8 067,16
Sous-total revenus nets I = (C+D)	232 509,98
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	674 611,11
Frais de transactions externes et frais de cession	-32 367,66
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	642 243,45
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	4 197,66
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	646 441,11

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 589 761,87
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	1 537,12
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 591 298,99
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	64 769,98
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 656 068,97
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	2 535 020,06

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de rechercher une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Emerging Markets, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, au travers une sélection de titres issus des marchés de pays émergents afin de profiter des opportunités de ces pays en forte croissance économique

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	13 551 543,23	17 061 776,33
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P en EUR		
Actif net	10 808 322,28	13 006 205,66
Nombre de titres	113 200,000	116 110,718
Valeur liquidative unitaire	95,47	112,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,39	4,24
Capitalisation unitaire sur revenu	2,07	1,41
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S* en EUR		
Actif net	2 376 805,45	3 624 621,38
Nombre de titres	24 546,721	31 748,587
Valeur liquidative unitaire	96,82	114,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,14	4,32
Capitalisation unitaire sur revenu	2,72	1,96
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z en EUR		
Actif net	366 415,50	430 949,29
Nombre de titres	3 810,000	3 810,000
Valeur liquidative unitaire	96,17	113,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,21	4,28
Capitalisation unitaire sur revenu	2,39	1,68

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins valeurs latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'investisseur se reporter au Document d'Informations Clés.

	Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Action R : 1,80% TTC* maximum
			Action I : 0,90% TTC* maximum
			Action P : 1,25% TTC* maximum
			Action S : 0,75% TTC* maximum
			Action Z : 1% TTC* maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services**	Actif net	Action R : 0,35 % maximum
			Action I : 0,35% maximum
			Action P : 0,35% maximum
			Action S : 0,35% maximum
			Action Z : 0,35% maximum
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs **
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*TTC : toutes taxes comprises.

La société de gestion n'a pas opté pour la TVA.

** La part de l'actif net investie en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%.

***** Les frais de fonctionnement et autres services incluent :**

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
 - Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
 - Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...
- En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs

II. Frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects 20 : Lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPC ;
 - Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données etc.) ;
- En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur, spécifiques à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);

- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;

VI. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

En cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services égale ou inférieure à 0,10% TTC par an, la société de gestion informera les actionnaires du Compartiment par tout moyen. En cas de majoration supérieure à 0,10% TTC par an, les actionnaires en seront informés de manière particulière avec possibilité de racheter leurs actions sans frais.

Frais de recherche :

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AME peuvent être facturés au compartiment.

Procédure de choix des intermédiaires :

Les intermédiaires doivent appartenir à la liste établie par la société de gestion dont une revue est effectuée périodiquement. Outre le coût, la sélection repose essentiellement sur la qualité de l'exécution des intermédiaires et contreparties. Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de la SICAV

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	Capitalisation	Capitalisation
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	Capitalisation	Capitalisation
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025
Capitaux propres début d'exercice	13 551 543,23
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 298 481,51
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-246 233,67
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	224 442,82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	642 243,45
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 591 298,99
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	17 061 776,33

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P		
Actions souscrites durant l'exercice	2 982,231	304 806,23
Actions rachetées durant l'exercice	-71,513	-7 020,73
Solde net des souscriptions/rachats	2 910,718	297 785,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	116 110,718	
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*		
Actions souscrites durant l'exercice	9 369,866	993 675,28
Actions rachetées durant l'exercice	-2 168,000	-239 212,94
Solde net des souscriptions/rachats	7 201,866	754 462,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	31 748,587	
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 810,000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S* Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P FR001400GN84	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 006 205,66	116 110,718	112,01
STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S* FR001400GN92	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 624 621,38	31 748,587	114,16
STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z FR001400GNA9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	430 949,29	3 810,000	113,11

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		CHINE +/-	HONG-KONG +/-	ILES CAIMANS +/-	BRESIL +/-	MEXIQUE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	16 395,86	5 363,15	2 201,18	1 740,65	1 606,41	1 394,83
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	16 395,86					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	725,18				725,18
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-5,86				-5,86
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					719,32

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	725,18						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-5,86						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	719,32						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	HKD	USD	CNY	BRL	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	6 362,87	2 636,61	1 764,81	1 606,40	4 025,17
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances		2,87		30,59	
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers		-5,86			
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	6 362,87	2 633,62	1 764,81	1 636,99	4 025,17

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	33 454,68
Total des créances		33 454,68
Dettes		
	Frais de gestion fixe	86 862,96
Total des dettes		86 862,96
Total des créances et des dettes		-53 408,28

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	191 051,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	33 651,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 399,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	232 509,98
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	232 509,98
Sommes distribuables au titre du revenu net	232 509,98

Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	163 807,50
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	163 807,50
Sommes distribuables au titre du revenu net	163 807,50
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	163 807,50
Total	163 807,50
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	62 284,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	62 284,69
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	62 284,69
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	62 284,69
Total	62 284,69
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	6 417,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 417,79
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 417,79
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	6 417,79
Total	6 417,79
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	646 441,11
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	646 441,11
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	646 441,11

Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	492 862,14
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	492 862,14
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	492 862,14
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	492 862,14
Total	492 862,14
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	137 254,33
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	137 254,33
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	137 254,33
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	137 254,33
Total	137 254,33
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	16 324,64
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	16 324,64
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	16 324,64
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	16 324,64
Total	16 324,64
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			16 395 862,62	96,10
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 395 862,62	96,10
Assurance			1 271 455,09	7,45
AIA GROUP LTD	HKD	83 088	726 203,14	4,25
SANLAM LTD	ZAR	107 722	545 251,95	3,20
Automobiles			341 068,40	2,00
BYD CO LTD-H	HKD	32 700	341 068,40	2,00
Banques commerciales			857 617,34	5,03
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	IDR	793 000	326 891,53	1,92
CREDICORP LTD	USD	2 172	530 725,81	3,11
Boissons			526 613,91	3,09
ARCA CONTINENTAL SAB DE CV	MXN	57 062	526 613,91	3,09
Conglomérats industriels			1 146 759,91	6,72
BIDVEST GROUP LTD	ZAR	25 932	316 506,06	1,86
EMPRESAS COPEC SA	CLP	49 354	329 389,03	1,93
JARDINE MATHESON HLDGS LTD	USD	8 602	500 864,82	2,93
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 182 241,77	6,93
CHINA RESOURCES BEER HOLDING COMPANY LTD	HKD	167 172	479 478,64	2,81
RAIA DROGASIL SA	BRL	47 412	172 321,76	1,01
SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK P	IDR	5 261 170	530 441,37	3,11
Divertissement			511 751,64	3,00
NETEASE INC	HKD	21 800	511 751,64	3,00
Equipement et services pour l'énergie			1 081 080,33	6,34
CHINA OILFIELD SERVICES-H	HKD	692 071	529 176,88	3,10
SCHLUMBERGER LTD	USD	16 890	551 903,45	3,24
Equipements électriques			670 292,40	3,93
MIDEA GROUP CO LTD-A	CNY	70 400	670 292,40	3,93
Equipements et produits de loisirs			676 439,65	3,96
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	USD	45 323	676 439,65	3,96
FPI Industrielles			535 822,93	3,14
FIBRA MACQUARIE MEXICO	MXN	333 472	535 822,93	3,14
Grands magasins et autres			490 490,83	2,87
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	31 400	490 490,83	2,87
Hôtels, restaurants et loisirs			1 544 039,95	9,05
GALAXY ENTERTAINMENT	HKD	118 000	494 630,10	2,90
TRIP.COM GROUP LTD	HKD	8 900	539 352,64	3,16
YUM CHINA HOLDINGS INC	HKD	12 650	510 057,21	2,99
Logiciels et services internet			376 675,46	2,21
GLOBANT SA	USD	6 768	376 675,46	2,21

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Machines			1 593 490,34	9,34
FERREYCORP SAA	PEN	589 156	581 860,37	3,41
SANY HEAVY INDUSTRY CO LTD-A	CNY	216 800	558 112,09	3,27
WEG SA COM NPV	BRL	60 319	453 517,88	2,66
Médias et services interactifs			897 677,67	5,26
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	13 700	897 677,67	5,26
Ordinateurs et périphériques			536 408,14	3,14
FOCUS MEDIA INFORMATION TE-A	CNY	597 400	536 408,14	3,14
Produits pharmaceutiques			332 394,02	1,95
GENOMMA LAB INTL B	MXN	392 342	332 394,02	1,95
Services financiers diversifiés			460 135,27	2,70
GPS PARTICIPACOES E EMPREEND	BRL	183 711	460 135,27	2,70
Textiles, habillement et produits de luxe			842 974,34	4,94
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	95 670	842 974,34	4,94
Transport routier et ferroviaire			520 433,23	3,05
LOCALIZA RENT A CAR	BRL	77 067	520 433,23	3,05
LOCALIZA RENT A CAR SA	BRL	2 964		0,00
Total			16 395 862,62	96,10

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	16 395 862,62
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	758 633,11
Autres passifs (-)	-92 719,40
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	17 061 776,33

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	EUR	116 110,718	112,01
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	EUR	31 748,587	114,16
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	EUR	3 810,000	113,11

STABIHO EMERGING MARKETS

COMPTES ANNUELS

31/12/2024

BILAN ACTIF AU 31/12/2024 EN EUR

	31/12/2024
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 264 475,17
Actions et valeurs assimilées	13 264 475,17
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	13 264 475,17
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	26 173,57
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	26 173,57
COMPTES FINANCIERS	320 805,11
Liquidités	320 805,11
TOTAL DE L'ACTIF	13 611 453,85

BILAN PASSIF AU 31/12/2024 EN EUR

	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital	13 192 613,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	48 488,46
Résultat de l'exercice (a,b)	310 440,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	13 551 543,23
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
DETTES	54 147,77
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	54 147,77
COMPTES FINANCIERS	5 762,85
Concours bancaires courants	5 762,85
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	13 611 453,85

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2024 EN EUR

	31/12/2024
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2024 EN EUR

	31/12/2024
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 625,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	463 568,07
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	475 193,65
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	383,65
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	383,65
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	474 810,00
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	221 015,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	253 794,34
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	56 646,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	310 440,85

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 17 mois et 29 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	Capitalisation	Capitalisation
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	Capitalisation	Capitalisation
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2024 EN EUR

	31/12/2024
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 635 671,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-30 096,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	438 973,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-252 472,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-48 461,72
Différences de change	-137 621,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-308 244,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-308 244,58
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	253 794,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	13 551 543,23

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 805,11	2,37
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 762,85	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	320 805,11	2,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 762,85	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 HKD		Devise 2 USD		Devise 3 BRL		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 113 945,81	37,74	2 050 220,62	15,13	1 853 927,83	13,68	4 246 380,91	31,34
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	2 264,47	0,02	23 909,10	0,18	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	5 762,85	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	26 173,57
TOTAL DES CRÉANCES		26 173,57
DETTES		
	Frais de gestion fixe	54 147,77
TOTAL DES DETTES		54 147,77
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-27 974,20

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P		
Actions souscrites durant l'exercice	113 200,000	10 831 622,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	113 200,000	10 831 622,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	113 200,000	
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*		
Actions souscrites durant l'exercice	24 846,721	2 423 229,78
Actions rachetées durant l'exercice	-300,000	-30 096,00
Solde net des souscriptions/rachats	24 546,721	2 393 133,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 546,721	
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z		
Actions souscrites durant l'exercice	3 810,000	380 820,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	3 810,000	380 820,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 810,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2024
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	196 184,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 623,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 207,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	310 440,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	310 440,85

	31/12/2024
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	234 403,28
Total	234 403,28

	31/12/2024
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	66 923,41
Total	66 923,41

	31/12/2024
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	9 114,16
Total	9 114,16

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	48 488,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	48 488,46

	31/12/2024
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	44 166,47
Total	44 166,47

	31/12/2024
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	3 484,94
Total	3 484,94

	31/12/2024
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	837,05
Total	837,05

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2024
Actif net Global en EUR	13 551 543,23
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P en EUR	
Actif net	10 808 322,28
Nombre de titres	113 200,000
Valeur liquidative unitaire	95,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,39
Capitalisation unitaire sur résultat	2,07
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S* en EUR	
Actif net	2 376 805,45
Nombre de titres	24 546,721
Valeur liquidative unitaire	96,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,14
Capitalisation unitaire sur résultat	2,72
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z en EUR	
Actif net	366 415,50
Nombre de titres	3 810,000
Valeur liquidative unitaire	96,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	2,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AFRIQUE DU SUD				
BIDVEST GROUP LTD	ZAR	19 805	267 241,77	1,97
SANLAM LTD	ZAR	97 255	432 414,77	3,19
TOTAL AFRIQUE DU SUD			699 656,54	5,16
BRESIL				
AZZAS 2154 SA	BRL	37 998	175 737,33	1,30
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO	BRL	289 056	466 408,88	3,44
GPS PARTICIPACOES E EMPREEND	BRL	167 749	366 667,35	2,71
LOCALIZA RENT A CAR	BRL	68 969	347 228,15	2,56
ODONTOPREV S.A.	BRL	293 221	497 886,12	3,67
TOTAL BRESIL			1 853 927,83	13,68
CHILI				
CERVECERIAS UNIDAS	CLP	68 105	378 752,26	2,79
EMPRESAS COPEC SA	CLP	56 566	333 165,12	2,46
TOTAL CHILI			711 917,38	5,25
CHINE				
BYD CO LTD-H	HKD	10 000	331 373,60	2,44
CHINA OILFIELD SERVICES-H	HKD	642 071	561 841,06	4,15
FOCUS MEDIA INFORMATION TE-A	CNY	332 000	308 741,20	2,28
MIDEA GROUP CO LTD-A	CNY	59 400	591 045,56	4,36
MINTH GROUP LTD	HKD	335 779	631 049,00	4,65
PROYA COSMETICS CO LTD-A	CNY	11 500	128 849,41	0,96
SANY HEAVY INDUSTRY CO LTD-A	CNY	61 800	134 724,59	0,99
SINOPHARM GROUP CO-H	HKD	142 607	377 553,24	2,79
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	USD	25 979	284 684,19	2,10
TINGYI (CAYMAN ISLN) HLDG CO	HKD	199 156	250 513,81	1,85
YUM CHINA HOLDINGS INC	HKD	11 150	518 604,65	3,83
TOTAL CHINE			4 118 980,31	30,40
ETATS-UNIS				
SCHLUMBERGER LTD	USD	12 184	451 010,92	3,33
TOTAL ETATS-UNIS			451 010,92	3,33
HONG-KONG				
AIA GROUP	HKD	83 088	581 439,40	4,29
CHINA RESOURCES BEER HOLDING COMPANY LTD	HKD	226 672	711 405,17	5,25
JARDINE MATHESON HLDGS LTD	USD	13 602	538 039,04	3,97
TOTAL HONG-KONG			1 830 883,61	13,51
ILES CAIMANS				
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	58 870	569 653,03	4,21
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	11 200	580 512,85	4,28
TOTAL ILES CAIMANS			1 150 165,88	8,49
LUXEMBOURG				
TENARIS SA-ADR	USD	9 494	346 394,65	2,56
TOTAL LUXEMBOURG			346 394,65	2,56
MEXIQUE				
FIBRA MACQUARIE MEXICO	MXN	392 192	552 817,80	4,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL MEXIQUE			552 817,80	4,08
PEROU				
CREDICORP LTD	USD	2 430	430 091,82	3,17
FERREYCORP SAA	PEN	546 319	411 378,45	3,04
TOTAL PEROU			841 470,27	6,21
PHILIPPINES				
UNIVERSAL ROBINA CORP	PHP	216 750	285 073,92	2,10
TOTAL PHILIPPINES			285 073,92	2,10
SINGAPOUR				
SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS	SGD	193 639	422 176,06	3,11
TOTAL SINGAPOUR			422 176,06	3,11
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 264 475,17	97,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées			13 264 475,17	97,88
Créances			26 173,57	0,19
Dettes			-54 147,77	-0,39
Comptes financiers			315 042,26	2,32
Actif net			13 551 543,23	100,00

Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION P	EUR	113 200,000	95,47
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION S*	EUR	24 546,721	96,82
Action STABIHO EMERGING MARKETS ACTION Z	EUR	3 810,000	96,17

5. ANNEXE(S)

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Stabiho Emerging Markets, Action Z (FR001400GNA9) | Compartiment de la SICAV "STABIHO SICAV "
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par Stabiho Investment Partners

Nom de l'initiateur : Stabiho Investment Partners

Site internet : www.stabiho.com

Contact : Appelez le +33 (1) 88 80 38 28 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Stabiho Investment Partners en ce qui concerne ce document d'informations clés. Stabiho Investment Partners est agréée par la France sous le numéro GP-20230004 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 11/12/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Stabiho Emerging Markets est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un compartiment d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Le compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26/05/2023.

Objectifs : le compartiment, de gestion active, a pour objectif de rechercher une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Emerging Markets, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans au travers une sélection de titres issus des marchés de pays émergents afin de profiter des opportunités de ces pays en forte croissance économique.

Critères extra-financiers : le compartiment est classé article 8 de la Réglementation SFDR.

Stratégie d'investissement :

Action : Le compartiment est en permanence investi ou exposé à hauteur de 80% minimum en actions dont 60% minimum de son actif net en actions émises par des sociétés 1) ayant leur siège social dans les pays émergents ou 2) exerçant une partie substantielle de leur activité dans les pays émergents ou 3) dont une partie substantielle des actifs est située dans les pays émergents.

A cet effet, le compartiment investira dans des actions de toute taille (capitalisation boursière) et de tout secteur économique, en étant totalement affranchi de toute contrainte de suivi de l'indice.

Aussi le compartiment pourra s'exposer de manière indirecte aux actions par le biais d'instruments financiers à terme, d'OPC. Ainsi, le compartiment est en permanence exposé entre 80% et 100% de son actif net aux marchés actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Si, dans des circonstances exceptionnelles, le compartiment devait placer ces liquidités, d'une manière temporaire, en titres de créance, cela serait fait au travers la sélection d'obligations gouvernementales des pays occidentaux présentant des notations supérieures à A+/A1 (notation Standard and Poor's).

Ainsi, Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 20% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (avec un maximum de 7% par émetteur).

Détention d'actions ou parts d'autres OPC* : jusqu'à 10% de son actif net, le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification et dans des parts

ou actions de FIA ou fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

*Ces OPC peuvent être gérés par la Société de gestion dans la limite de 10% de l'actif net.

Les dérivés : Le compartiment pourra avoir recours de manière discrétionnaire aux contrats financiers à terme sur les marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but d'exposition du portefeuille au marché d'actions ou de couverture du portefeuille contre le risque de change et/ou de couverture du portefeuille au risque de marché actions/au risque de de change, dans la limite de 20% de l'actif net avec un maximum de 7% par émetteur.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Compartiment s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du compartiment.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le compartiment est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV peut décider la dissolution ou la fusion du présent compartiment (sous réserve de la validation des actionnaires).

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse info@stabiho.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : quotidienne. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 10h30 heures (heure de Paris) auprès du dépositaire CACEIS Bank. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le jour suivant et sont réglées 3 jours après la date d'exécution de l'ordre.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment : risque de liquidité, risques liés à l'utilisation d'instruments financiers à terme, risque de contrepartie. Se référer au prospectus pour le profil de risques complet du Compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 745 €	5 036 €
	Rendement annuel moyen	-32.6 %	-12.8 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 745 €	6 811 €
	Rendement annuel moyen	-32.6 %	-7.4 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 735 €	12 732 €
	Rendement annuel moyen	7.3 %	4.9 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.345 €	15 848 €
	Rendement annuel moyen	23.5 %	9.6 %

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2007 et octobre 2012.

Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre septembre 2015 et septembre 2020.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mai 2016 et mai 2021.

Que se passe-t-il si Stabiho Investment Partners n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Stabiho Investment Partners. En cas de défaillance de Stabiho Investment Partners, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	155 €	968 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.55 %	1.48 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,38% avant déduction des coûts et de 4,9% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,35 % de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre est une estimation pour l'exercice en cours.	135 €
Coûts de transaction	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	20 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, Stabiho Investment Partners – A l'attention de Benjamin Hottin – 73 rue de Vaugirard, 75006 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://stabiho.com/fr/valeur-liquidative-du-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de l'action

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.stabiho.com>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.stabiho.com/respect>

Produit

Stabiho Emerging Markets, Action I (FR001400GN76) | Compartiment de la SICAV "STABIHO SICAV " Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par Stabiho Investment Partners

Nom de l'initiateur : Stabiho Investment Partners

Site internet : www.stabiho.com

Contact : Appelez le +33 (1) 88 80 38 28 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Stabiho Investment Partners en ce qui concerne ce document d'informations clés. Stabiho Investment Partners est agréée par la France sous le numéro GP-20230004 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 11/12/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Stabiho Emerging Markets est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un compartiment d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Le compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26/05/2023.

Objectifs : le compartiment, de gestion active, a pour objectif de rechercher une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Emerging Markets, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans au travers une sélection de titres issus des marchés de pays émergents afin de profiter des opportunités de ces pays en forte croissance économique.

Critères extra-financiers : le compartiment est classé article 8 de la Réglementation SFDR.

Stratégie d'investissement :

Action : Le compartiment est en permanence investi ou exposé à hauteur de 80% minimum en actions dont 60% minimum de son actif net en actions émises par des sociétés 1) ayant leur siège social dans les pays émergents ou 2) exerçant une partie substantielle de leur activité dans les pays émergents ou 3) dont une partie substantielle des actifs est située dans les pays émergents.

A cet effet, le compartiment investira dans des actions de toute taille (capitalisation boursière) et de tout secteur économique, en étant totalement affranchi de toute contrainte de suivi de l'indice.

Aussi le compartiment pourra s'exposer de manière indirecte aux actions par le biais d'instruments financiers à terme, d'OPC. Ainsi, le compartiment est en permanence exposé entre 80% et 100% de son actif net aux marchés actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Si, dans des circonstances exceptionnelles, le compartiment devait placer ces liquidités, d'une manière temporaire, en titres de créance, cela serait fait au travers la sélection d'obligations gouvernementales des pays occidentaux présentant des notations supérieures à A+/A1 (notation Standard and Poor's ou équivalent).

Ainsi, Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 20% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (avec un maximum de 7% par émetteur).

Détention d'actions ou parts d'autres OPC* : jusqu'à 10% de son actif net, le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification et dans des parts

ou actions de FIA ou fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

*Ces OPC peuvent être gérés par la Société de gestion dans la limite de 10% de l'actif net.

Les dérivés : Le compartiment pourra avoir recours de manière discrétionnaire aux contrats financiers à terme sur les marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but d'exposition du portefeuille au marché d'actions ou de couverture du portefeuille contre le risque de change et/ou de couverture du portefeuille au risque de marché actions/au risque de de change, dans la limite de 20% de l'actif net avec un maximum de 7% par émetteur.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Compartiment s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du compartiment.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le compartiment est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV peut décider la dissolution ou la fusion du présent compartiment (sous réserve de la validation des actionnaires).

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse info@stabiho.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : quotidienne. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 10h30 heures (heure de Paris) auprès du dépositaire CACEIS Bank. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le jour suivant et sont réglées 3 jours après la date d'exécution de l'ordre.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment : risque de liquidité, risques liés à l'utilisation d'instruments financiers à terme, risque de contrepartie. Se référer au prospectus pour le profil de risques complet du Compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 755 €	5 065 €
	Rendement annuel moyen	-32.5 %	-12.7 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 755 €	6 847 €
	Rendement annuel moyen	-32.5 %	-7.3 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 745 €	12.792 €
	Rendement annuel moyen	7.5 %	5.0 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 355 €	15.920 €
	Rendement annuel moyen	23.6 %	9.7 %

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2007 et octobre 2012.

Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre septembre 2015 et septembre 2020.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mai 2016 et mai 2021.

Que se passe-t-il si Stabiho Investment Partners n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Stabiho Investment Partners. En cas de défaillance de Stabiho Investment Partners, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	145 €	908 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.45 %	1.38 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,38 % avant déduction des coûts et de 5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,25 % de la valeur de votre investissement par an". Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	125 €
Coûts de transaction	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	20 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, Stabiho Investment Partners– A l'attention de Benjamin Hottin – 73 rue de Vaugirard, 75006 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant: <https://stabiho.com/fr/valeur-liquidative-du-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de l'action

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.stabiho.com/>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.stabiho.com/respect>

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Stabiho Emerging Markets, Action P (FR001400GN84) | Compartiment de la SICAV "STABIHO SICAV "
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par Stabiho Investment Partners

Nom de l'initiateur : Stabiho Investment Partners

Site internet : www.stabiho.com

Contact : Appelez le +33 (1) 88 80 38 28 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Stabiho Investment Partners en ce qui concerne ce document d'informations clés. Stabiho Investment Partners est agréée par la France sous le numéro GP-20230004 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 11/12/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Stabiho Emerging Markets est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un compartiment d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Le compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26/05/2023.

Objectifs : le compartiment, de gestion active, a pour objectif de rechercher une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Emerging Markets, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans au travers une sélection de titres issus des marchés de pays émergents afin de profiter des opportunités de ces pays en forte croissance économique.

Critères extra-financiers : le compartiment est classé article 8 de la Réglementation SFDR.

Stratégie d'investissement :

Action : Le compartiment est en permanence investi ou exposé à hauteur de 80% minimum en actions dont 60% minimum de son actif net en actions émises par des sociétés 1) ayant leur siège social dans les pays émergents ou 2) exerçant une partie substantielle de leur activité dans les pays émergents ou 3) dont une partie substantielle des actifs est située dans les pays émergents.

A cet effet, le compartiment investira dans des actions de toute taille (capitalisation boursière) et de tout secteur économique, en étant totalement affranchi de toute contrainte de suivi de l'indice.

Aussi le compartiment pourra s'exposer de manière indirecte aux actions par le biais d'instruments financiers à terme, d'OPC. Ainsi, le compartiment est en permanence exposé entre 80% et 100% de son actif net aux marchés actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Si, dans des circonstances exceptionnelles, le compartiment devait placer ces liquidités, d'une manière temporaire, en titres de créance, cela serait fait au travers la sélection d'obligations gouvernementales des pays occidentaux présentant des notations supérieures à A+/A1 (notation Standard and Poor's).

Ainsi, Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 20% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (avec un maximum de 7% par émetteur).

Détention d'actions ou parts d'autres OPC* : jusqu'à 10% de son actif net, le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification et dans des parts

ou actions de FIA ou fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

*Ces OPC peuvent être gérés par la Société de gestion dans la limite de 10% de l'actif net.

Les dérivés : Le compartiment pourra avoir recours de manière discrétionnaire aux contrats financiers à terme sur les marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but d'exposition du portefeuille au marché d'actions ou de couverture du portefeuille contre le risque de change et/ou de couverture du portefeuille au risque de marché actions/au risque de de change, dans la limite de 20% de l'actif net avec un maximum de 7% par émetteur.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Compartiment s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du compartiment.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le compartiment est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV peut décider la dissolution ou la fusion du présent compartiment (sous réserve de la validation des actionnaires).

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse info@stabiho.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : quotidienne. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 10h30 heures (heure de Paris) auprès du dépositaire CACEIS Bank. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le jour suivant et sont réglées 3 jours après la date d'exécution de l'ordre.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment : risque de liquidité, risques liés à l'utilisation d'instruments financiers à terme, risque de contrepartie. Se référer au prospectus pour le profil de risques complet du Compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 395 €	4 779 €
	Rendement annuel moyen	-36.1 %	-13.7 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 395 €	6 483 €
	Rendement annuel moyen	-36.1 %	-8.3 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 385 €	12 190 €
	Rendement annuel moyen	3.9%	4.0 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 995 €	15 202 €
	Rendement annuel moyen	20.0 %	8.7 %

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2007 et octobre 2012.

Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre septembre 2015 et septembre 2020.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mai 2016 et mai 2021.

Que se passe-t-il si Stabiho Investment Partners n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Stabiho Investment Partners. En cas de défaillance de Stabiho Investment Partners, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	505 €	1510 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.05 %	2.36 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,36% avant déduction des coûts et de 4% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.25% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 4% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	325* € *maximum
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 % de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre est une estimation pour l'exercice en cours.	160 €
Coûts de transaction	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	20 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, Stabiho Investment Partners– A l'attention de Benjamin Hottin – 73 rue de Vaugirard, 75006 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://stabiho.com/fr/valeur-liquidative-du-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de l'action

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.stabiho.com>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.stabiho.com/respect>

Produit

Stabiho Emerging Markets, Action R (FR001400GN50) | Compartiment de la SICAV "STABIHO SICAV "
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par Stabiho Investment Partners

Nom de l'initiateur : Stabiho Investment Partners

Site internet : www.stabiho.com

Contact : Appelez le +33 (1) 88 80 38 28 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Stabiho Investment Partners en ce qui concerne ce document d'informations clés. Stabiho Investment Partners est agréée par la France sous le numéro GP-20230004 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 11/12/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Stabiho Emerging Markets est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un compartiment d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Le compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26/05/2023.

Objectifs : le compartiment, de gestion active, a pour objectif de rechercher une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Emerging Markets, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans au travers une sélection de titres issus des marchés de pays émergents afin de profiter des opportunités de ces pays en forte croissance économique.

Critères extra-financiers : le compartiment est classé article 8 de la Réglementation SFDR.

Stratégie d'investissement :

Action : Le compartiment est en permanence investi ou exposé à hauteur de 80% minimum en actions dont 60% minimum de son actif net en actions émises par des sociétés 1) ayant leur siège social dans les pays émergents ou 2) exerçant une partie substantielle de leur activité dans les pays émergents ou 3) dont une partie substantielle des actifs est située dans les pays émergents.

A cet effet, le compartiment investira dans des actions de toute taille (capitalisation boursière) et de tout secteur économique, en étant totalement affranchi de toute contrainte de suivi de l'indice.

Aussi le compartiment pourra s'exposer de manière indirecte aux actions par le biais d'instruments financiers à terme, d'OPC. Ainsi, le compartiment est en permanence exposé entre 80% et 100% de son actif net aux marchés actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Si, dans des circonstances exceptionnelles, le compartiment devait placer ces liquidités, d'une manière temporaire, en titres de créance, cela serait fait au travers la sélection d'obligations gouvernementales des pays occidentaux présentant des notations supérieures à A+/A1 (notation Standard and Poor's ou équivalent).

Ainsi, Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 20% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (avec un maximum de 7% par émetteur).

Détention d'actions ou parts d'autres OPC* : jusqu'à 10% de son actif net, le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification et dans des parts

ou actions de FIA ou fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

*Ces OPC peuvent être gérés par la Société de gestion dans la limite de 10% de l'actif net.

Les dérivés : Le compartiment pourra avoir recours de manière discrétionnaire aux contrats financiers à terme sur les marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but d'exposition du portefeuille au marché d'actions ou de couverture du portefeuille contre le risque de change et/ou de couverture du portefeuille au risque de marché actions/au risque de de change, dans la limite de 20% de l'actif net avec un maximum de 7% par émetteur.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Compartiment s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du compartiment.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le compartiment est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV peut décider la dissolution ou la fusion du présent compartiment (sous réserve de la validation des actionnaires).

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse info@stabiho.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : quotidienne. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 10h30 heures (heure de Paris) auprès du dépositaire CACEIS Bank. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le jour suivant et sont réglées 3 jours après la date d'exécution de l'ordre.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment : risque de liquidité, risques liés à l'utilisation d'instruments financiers à terme, risque de contrepartie. Se référer au prospectus pour le profil de risques complet du Compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 340 €	4 628 €	
	Rendement annuel moyen	-36.6 %	-14.3 %	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 340 €	6 291 €	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2007 et octobre 2012.
	Rendement annuel moyen	-36.6 %	-8.9 %	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 330 €	11 871 €	Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre septembre 2015 et septembre 2020.
	Rendement annuel moyen	3.3 %	3.5 %	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 940 €	14 822 €	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mai 2016 et mai 2021.
	Rendement annuel moyen	19.4 %	8.2 %	

Que se passe-t-il si Stabiho Investment Partners n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Stabiho Investment Partners. En cas de défaillance de Stabiho Investment Partners, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	560 €	1 829 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.60 %	2.91 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,41% avant déduction des coûts et de 3,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.25% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 4% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	325* € <i>*maximum</i>
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.15 % de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre est une estimation pour l'exercice en cours.	215 €
Coûts de transaction	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	20 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, Stabiho Investment Partners– A l'attention de Benjamin Hottin – 73 rue de Vaugirard, 75006 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant: <https://stabiho.com/fr/valeur-liquidative-du-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de l'action

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.stabiho.com/>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.stabiho.com/respect>

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Stabiho Emerging Markets, Action S (FR001400GN92) | Compartiment de la SICAV "STABIHO SICAV "
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par Stabiho Investment Partners

Nom de l'initiateur : Stabiho Investment Partners

Site internet : www.stabiho.com

Contact : Appelez le +33 (1) 88 80 38 28 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Stabiho Investment Partners en ce qui concerne ce document d'informations clés. Stabiho Investment Partners est agréée par la France sous le numéro GP-20230004 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 11/12/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Stabiho Emerging Markets est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un compartiment d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Le compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26/05/2023.

Objectifs : le compartiment, de gestion active, a pour objectif de rechercher une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Emerging Markets, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans au travers une sélection de titres issus des marchés de pays émergents afin de profiter des opportunités de ces pays en forte croissance économique.

Critères extra-financiers : le compartiment est classé article 8 de la Réglementation SFDR.

Stratégie d'investissement :

Action : Le compartiment est en permanence investi ou exposé à hauteur de 80% minimum en actions dont 60% minimum de son actif net en actions émises par des sociétés 1) ayant leur siège social dans les pays émergents ou 2) exerçant une partie substantielle de leur activité dans les pays émergents ou 3) dont une partie substantielle des actifs est située dans les pays émergents.

A cet effet, le compartiment investira dans des actions de toute taille (capitalisation boursière) et de tout secteur économique, en étant totalement affranchi de toute contrainte de suivi de l'indice.

Aussi le compartiment pourra s'exposer de manière indirecte aux actions par le biais d'instruments financiers à terme, d'OPC. Ainsi, le compartiment est en permanence exposé entre 80% et 100% de son actif net aux marchés actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Si, dans des circonstances exceptionnelles, le compartiment devait placer ces liquidités, d'une manière temporaire, en titres de créance, cela serait fait au travers la sélection d'obligations gouvernementales des pays occidentaux présentant des notations supérieures à A+/A1 (notation Standard and Poor's ou équivalent).

Ainsi, Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 20% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (avec un maximum de 7% par émetteur).

Détention d'actions ou parts d'autres OPC* : jusqu'à 10% de son actif net, le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification et dans des parts

ou actions de FIA ou fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

*Ces OPC peuvent être gérés par la Société de gestion dans la limite de 10% de l'actif net.

Les dérivés : Le compartiment pourra avoir recours de manière discrétionnaire aux contrats financiers à terme sur les marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but d'exposition du portefeuille au marché d'actions ou de couverture du portefeuille contre le risque de change et/ou de couverture du portefeuille au risque de marché actions/au risque de de change, dans la limite de 20% de l'actif net avec un maximum de 7% par émetteur.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Compartiment s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du compartiment.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le compartiment est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV peut décider la dissolution ou la fusion du présent compartiment (sous réserve de la validation des actionnaires).

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse info@stabiho.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : quotidienne. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 10h30 heures (heure de Paris) auprès du dépositaire CACEIS Bank. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le jour suivant et sont réglées 3 jours après la date d'exécution de l'ordre.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment : risque de liquidité, risques liés à l'utilisation d'instruments financiers à terme, risque de contrepartie. Se référer au prospectus pour le profil de risques complet du Compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 770 €	5 109 €
	Rendement annuel moyen	-32.3 %	-12.6 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 770 €	6 903 €
	Rendement annuel moyen	-32.3 %	-7.1 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 760 €	12 884 €
	Rendement annuel moyen	7.6 %	5.2 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 370 €	16 029 €
	Rendement annuel moyen	23.7 %	9.9 %

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2007 et octobre 2012.

Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre septembre 2015 et septembre 2020.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mai 2016 et mai 2021.

Que se passe-t-il si Stabiho Investment Partners n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Stabiho Investment Partners. En cas de défaillance de Stabiho Investment Partners, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	130 €	816 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.30 %	1.24 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,44 % avant déduction des coûts et de 5.2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.10 % de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre est une estimation pour l'exercice en cours.	110 €
Coûts de transaction	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	20 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, Stabiho Investment Partners – A l'attention de Benjamin Hottin – 73 rue de Vaugirard, 75006 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.stabiho.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://stabiho.com/fr/valeur-liquidative-du-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de l'action

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.stabiho.com>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.stabiho.com/respect>

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : STABIHO EMERGING MARKETS

Identifiant d'entité juridique : 969500ROVY16M3WI8B85

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Durant ce premier exercice du fonds catégorisé en tant qu'Article 8 de la réglementation SFDR, celui-ci, conformément avec sa politique d'investissement, promu des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des investissements au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales

Les gestionnaires du portefeuille ont évalué ces risques pour chaque émetteur et défini des mesures appropriées pour identifier, prévenir, atténuer et remédier à ces problèmes. Ces mesures ont été intégrées tout au long du cycle d'investissement, y compris la diligence, le préinvestissement, la surveillance continue des actifs détenus et l'engagement.

L'analyse de ces critères a abouti à une note ESG, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- ✓ Environnement (Gaz à effet de serre, gestion de l'Eau, préservation de la biodiversité, gestion des déchets ...)
- ✓ Social (formation des salariés, affaires sociales et salariales, conditions de travail, salaires hommes/femmes, discriminations...)
- ✓ Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Sur la base de ces notes, la société de gestion a pu identifier et exclure les sociétés présentant les critères ESG les plus faibles et procéder à une réduction de 20% de l'univers investissable. D'autre part, au sein du portefeuille 90 % minimum de l'encours des investissements du fonds a été investi dans des émetteurs appartenant à l'univers investissable aligné sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Dans cette optique, le fonds a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a également procédé à l'exclusion de certaines valeurs en accord avec notre politique d'exclusion. En outre, le fonds n'a pas désigné un indice de référence adapté aux caractéristiques ESG aux fins du Règlement SFDR.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus.

A fin décembre 2025 :

1. 100% des sociétés détenues en portefeuille appartenait à l'univers investissable aligné sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.
2. Aucune des sociétés détenues en portefeuille n'était impliquée dans des activités exclues au titre de la politique d'exclusion de Stabiho Investment Partners.
3. Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds a pris en compte les indicateurs de durabilité suivants afin de mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :
 - a. Sur le pilier Environnemental : Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau. A fin décembre 2025, 88% des sociétés du portefeuille avait mis en place une politique de gestion de l'eau.
 - b. Sur le pilier Social : Nombre moyen d'heures de formation par employé. A fin décembre 2025, 26 des 32 sociétés du portefeuille ont publié des données relatives à cet indicateur. Celles-ci ont mis en place en moyenne 49 heures de formation annuelle par employé.
 - c. Sur le pilier Gouvernance : Composition et indépendance des organes de gouvernance. Ce critère, également très important pour la société de gestion, est

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

évalué de manière qualitative individuellement pour chacune des sociétés détenues par le fonds et également de manière quantitative ; ainsi à fin décembre 2025, la note moyenne du portefeuille attribuée à cet indicateur était de 5 sur 10 avec une note minimale de 1 et une note maximale de 10.

La politique d'exclusion de Stabiho Investment Partners a également permis d'exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

● **... Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Comme mentionné, il s'agit de la première année de reporting du fonds (la transition du fonds vers une catégorisation article 8 SFDR a eu lieu au 1^{er} mars 2025).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable, ce critère n'est donc pas pris en compte dans le cadre de la gestion de ce fonds.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Bien que le fonds n'ait pas pour objectif un investissement durable, lors de notre sélection des investissements, nous nous assurons que nos investissements potentiels respectent les dix principes universels établis dans le Pacte Mondial, élaboré sous l'égide des Nations Unies.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui conformes à la taxonomie de l'UE ?**

OUI

NON

— — — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Stabiho Investment Partners étant une société de gestion employant moins de 500 salariés, prend en compte les PAI (Principaux Adverse Impacts) sur une base volontaire. En tant que telle, la société de gestion n'est pas tenue de considérer les incidences négatives en matière de durabilité. Toutefois, lorsqu'elle décide de ne pas appliquer les dispositions de la réglementation, elle est tenue d'en expliquer les raisons, conformément au principe du « Comply or Explain ». Dans ce cadre, le Compartiment n'est actuellement pas tenu de prendre en compte les incidences négatives.

Par ailleurs, la zone d'investissement du fonds (pays émergents) rend les informations sur les incidences négatives moins disponibles et souvent de moindre qualité et moins transparentes comparativement à celles des régions où la réglementation de reporting est en vigueur.

Stabiho Investment Partners fait ses meilleurs efforts pour prendre en compte l'ensemble des PAI et évalue, lorsque cela est possible, la capacité des entreprises à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. En l'absence de données des émetteurs émergents ou lorsque la couverture de l'indicateur est faible, Stabiho Investment Partners peut faire appel à une analyse autre (quantitative via "scoring" ou qualitative via un renforcement de l'évaluation des controverses, etc.). Stabiho Investment Partners a pour l'instant décidé de faire son best effort pour prendre en compte un ou des PAI mais ne s'oblige pas à en tenir compte dans tous les cas.

Une protection contre les principales incidences négatives est également réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de Stabiho Investment Partners grâce :

1. La politique d'exclusion (normative et sectorielle),
2. La politique de suivi des controverses,
3. La méthodologie d'analyse ESG

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Bien que le fonds n'ait pas pour objectif un investissement durable, lors de notre sélection des investissements, nous nous assurons que nos investissements potentiels respectent les principes universels établis dans le Pacte Mondial, élaboré sous l'égide des Nations Unies.

Ce Pacte constitue un cadre d'engagement universel et volontaire, antérieur aux Principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE et s'articule autour de Dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ils sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Stabiho Investment Partners écarte donc ainsi les émetteurs impliqués dans des violations graves et/ou fréquentes de l'un des principes du Pacte Mondial. Cette politique d'exclusion contribue également pour Stabiho Investment Partners à identifier et à réduire les incidences négatives de ses investissements.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

A fin décembre 2025, les dix principaux investissements du fonds étaient les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TENCENT HOLDINGS LTD	Services de communication	5,48%	Chine
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	Consommation discrétionnaire	5,14%	Chine
AIA GROUP LTD	Services financiers	4,43%	Hong-Kong
Tencent Music Entertainment	Services de communication	4,13%	Chine
MIDEA GROUP CO LTD-A	Consommation discrétionnaire	4,09%	Chine
FERREYCORP SAA	Industries	3,55%	Pérou
SANY HEAVY INDUSTRY S.A	Industries	3,41%	Chine
SCHLUMBERGER LTD	Energie	3,37%	USA
SANLAM LIMITED	Services financiers	3,33%	Afrique Du Sud
Trip.com HK	Consommation discrétionnaire	3,29%	Chine

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds ne s'engage pas à avoir une part minimale d'investissement liés à la durabilité.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

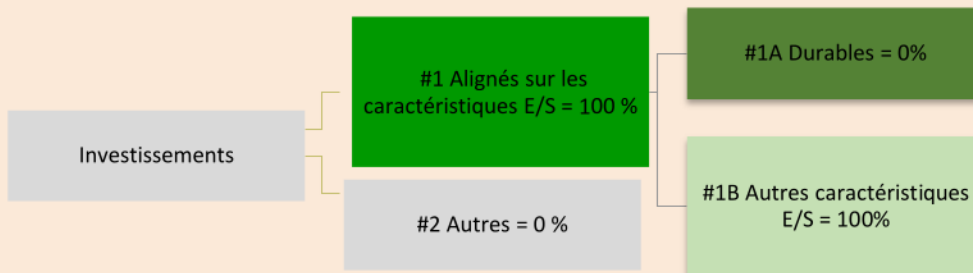
L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'un suivi et d'une analyse ESG s'effectuant à travers quatre filtres : une stratégie d'exclusion « Best in Universe », une politique d'exclusion normative et sectorielle, une revue des controverses pouvant éventuellement se traduire par des exclusions et enfin une analyse des risques de durabilité des émetteurs basée sur les notes ESG attribuées.

Ces étapes permettent de garantir que les émetteurs inclus dans l'univers investissable respectent les critères ESG promus par le fonds.

Au sein du portefeuille 90 % minimum de l'encours des investissements du fonds doit être investi dans des émetteurs appartenant à l'univers investissable aligné sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

A fin décembre 2025, 100% des sociétés du portefeuille respectaient ces critères.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

A fin décembre 2025, les investissements du fond ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteurs	% de l'actif
Consommation discrétionnaire	31,63%
Industries	17,64%
Sociétés financières	16,80%
Énergie	10,02%
Consommation de base	9,64%
Technologie	6,56%
Santé	4,25%
Immobilier	3,45%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A fin décembre 2025, le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxinomie de l'UE était de 0% de l'actif net du fonds.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui conformes à la taxinomie de l'UE ?**

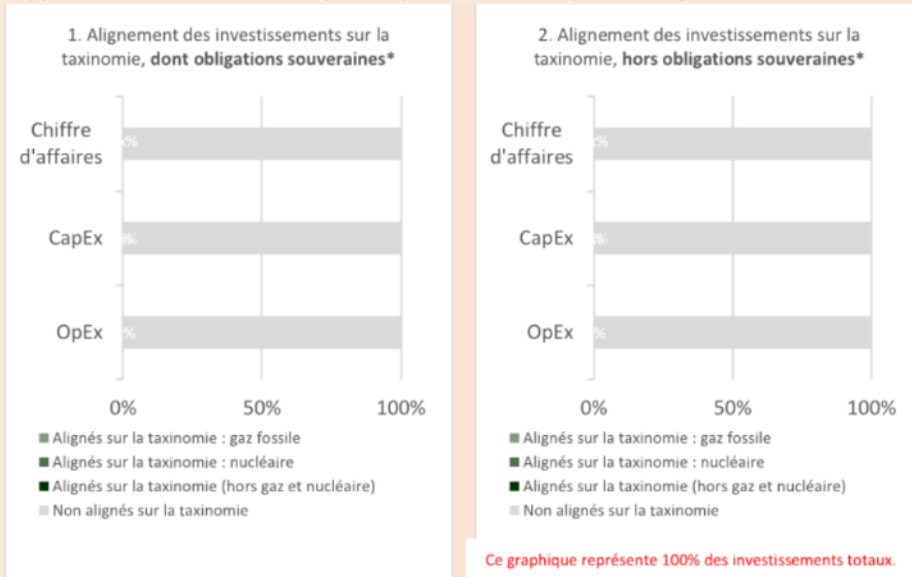
OUI

NON

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A fin décembre 2025, le pourcentage d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% de l'actif net du fonds.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable. Il s'agit de la première année de reporting du fonds (la transition du fonds vers une catégorisation article 8 SFDR a eu lieu au 1er mars 2025).

Les activités habilitantes permettent à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds ne s'engage pas à avoir une part minimale d'investissement durables ayant un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds ne s'engage pas à avoir une part minimale d'investissement durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

A fin décembre 2025, aucun investissement du fonds n'était inclus dans la catégorie « autres » (la liquidité et les dérivés de couverture ne sont pas considérés comme des investissements).



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année 2025, plusieurs mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales du fonds. Notamment :

Activités d'engagement : en tant que gérant actif, de long-terme et investissant dans les meilleures entreprises du monde émergent, nous mettons un point d'honneur à ce que les sociétés dans lesquelles nous investissons se montrent solides dans tous les domaines, financier et extra-financier, et qu'elles soient respectueuses de toutes les parties prenantes de leur écosystèmes respectifs ; employé, client, fournisseur, actionnaire, membre de la communauté exposée à l'activité de l'entreprise, etc.

Nous avons ainsi développé une politique d'engagement proactif qui vise à :

1. Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à favoriser une meilleure intégration du Développement Durable dans la gouvernance, les opérations et les modèles économiques des entreprises dans lesquelles nous investissons.
2. Permettre l'amélioration de la gestion de leurs impacts, en particulier sur des sujets spécifiques essentiels à la durabilité de notre société et de notre économie.
3. Les accompagner dans leur transition vers un modèle économique plus ESG.

Pour plus de détail sur nos actions d'engagement, nous vous encourageons à lire notre « Politique d'engagement actionnarial » disponible sur notre site : https://stabiho.com/wp-content/uploads/2025/02/Stabiho_Politique-dengagement-actionnarial.pdf

A ce titre, et en accord avec notre philosophie d'investissement, nous maintenons autant que possible des relations actives avec les sociétés du portefeuille. Cela se traduit notamment par des entretiens réguliers avec ces sociétés durant lesquels sont évoqués les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Exercice des droits de vote : L'exercice des droits de vote associés aux titres détenus dans nos portefeuilles fait partie intégrante de notre démarche d'engagement actionnarial. C'est pourquoi nous avons défini une politique de vote visant à promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance et intégrant les enjeux environnementaux et sociaux. L'exercice de nos droits de vote peut également être un outil d'escalade à des actions d'engagement en cours.

Notre politique de vote s'applique à l'ensemble de notre portefeuille d'investissements en actions, indépendamment de la zone géographique ou de la capitalisation boursière des entreprises. Nous nous réservons le droit d'exercer nos droits de vote lors des assemblées générales obligatoires et des SICAV, de manière exceptionnelle.

En fonction des circonstances, l'équipe de gestion peut décider d'exercer son droit de vote pour les sociétés en portefeuille, si elle le juge opportun. Les résolutions sont analysées par le gérant plus particulièrement en charge du suivi de la société concernée et par le RCCI. Ils veillent à identifier les aspects défavorables aux intérêts de la société ou des actionnaires minoritaires.

Nous nous abstenons d'exercer nos droits de vote dans les situations suivantes :

- Lorsque les délais d'immobilisation des titres sont trop contraignants et nuisent à la gestion financière de l'OPC.
- Lorsque le contenu des résolutions et/ou les recommandations de vote ne nous ont pas été transmis en temps utile pour une analyse.
- Lorsque les frais d'exercice des droits de vote sont trop élevés, justifiant une abstention de notre part dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC (coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions).

Par ailleurs, nous devons également rappeler que, sur notre zone d'investissement, le contenu des résolutions et des documents attenants n'est pas toujours disponible en français ou en anglais et par conséquent il peut nous être difficile de voter de manière éclairée et avec conviction. Dans ces cas-là nous préférons, en général, nous abstenir.

Au cours de l'année 2025, Stabiho a exercé ces droits de vote lors de 25 assemblées générales. Stabiho Investment Partners souhaite progressivement augmenter son taux de participations lors des prochains exercices.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le fonds n'a pas défini d'indice de référence durable.

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur Les indices de l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

—